



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/MON/1
20 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA MONGOLIE (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 11	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	12	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	13 - 25	5
A. Programme d'amélioration de la gestion et de la gouvernance	18 - 19	6
B. Soulager la pauvreté	20	7
C. Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles	21 - 22	8
D. Coordination et gestion de l'aide	23	9
E. Liaisons et mesures des performances	24 - 25	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	26 - 30	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Mongolie (1997-2001)		12

INTRODUCTION

1. Le présent document est le premier cadre de coopération de pays (CCP) avec la Mongolie et porte sur la période allant de 1997 à l'an 2001. Ce premier CCP se fonde avant tout sur la note consultative du PNUD qui, elle, se basait sur l'examen à mi-parcours du premier programme de pays. Ce document tient également compte des négociations avec le nouveau Gouvernement élu le 30 juin 1996. Le Cabinet ministériel a donné son approbation finale au premier cadre de coopération avec la Mongolie le 31 octobre 1996.

2. Le PNUD avait préparé sa note consultative sur la base de larges consultations avec les parties intéressées des pouvoirs publics, des représentants des organes judiciaires et législatifs et de diverses agences des Nations Unies, ainsi qu'avec ceux des organes de la société civile. Il avait aussi bénéficié pour préparer cette note du travail de formulation des programmes de coopération du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). L'on a également tenu compte des résultats d'autres activités en cours, dont l'appui des Nations Unies au Programme de lutte contre le paupérisme et la préparation du premier rapport sur le développement humain en Mongolie.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. La Mongolie, avec une superficie de 1,5 million de kilomètres carrés et 2,3 millions d'habitants, dont la moitié a plus de 21 ans, est un des pays les moins peuplés du monde. Près de la moitié des habitants vivent en zones rurales, avec un cheptel de 28 millions de têtes. Le climat rigoureux qui sévit en Mongolie, l'importance de son étendue et le manque d'infrastructures matérielles ne facilitent guère l'offre des services sociaux de base. En 1990, dans le contexte de la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, la Mongolie a engagé des réformes économiques avancées, en liaison avec l'ensemble des transformations économiques et sociales. Le Gouvernement ayant mis l'accent sur la stabilisation de l'économie, la lutte contre l'inflation, les réformes administratives et la restructuration de l'économie, cela s'est traduit par de lourds coûts sociaux. Il va falloir s'efforcer de soulager la pauvreté pour assurer la stabilité macro-économique et une croissance à la fois durable et équitable.

4. La réforme politique a mis en place un gouvernement démocratique pour la première fois en 75 ans. Cela soulève toute une gamme de défis à relever au plus vite : les infrastructures sont ou insuffisantes ou obsolètes pour les transports comme pour l'énergie; les capacités des pouvoirs publics en matière de réglementation et d'exécution sont limitées; le système bancaire commercial n'a pas encore subi de réforme; les services sociaux sont gravement compromis; les législations ne sont pas mises correctement en vigueur; la société civile est impuissante et l'ancien système autoritaire de réglementation économique a laissé des hiérarchies institutionnelles rigides tout en engendrant des attitudes sociales qui ne favorisent pas, dans l'immédiat, les initiatives communautaires. Dans son programme d'action, le nouveau gouvernement s'est engagé à restructurer l'économie en la faisant reposer sur les forces du marché et le développement du secteur privé. En termes de stratégie globale, il s'agit

d'achever les deux aspects de la transition pour parvenir à une véritable démocratie et à une économie libre de marché.

5. En matière de réforme économique, le Gouvernement compte mettre l'accent sur la réalisation d'un programme à moyen terme de stabilisation et d'ajustement soutenu par une Facilité d'ajustement structurel élargie offerte sur trois ans par le Fonds monétaire international. Mais ces mesures risquent de se traduire par de nouvelles difficultés pour une partie importante de la population, à court et moyen termes surtout. La restructuration ou la fermeture d'entreprises d'État et la rationalisation des pouvoirs publics va provoquer de nouveaux licenciements et augmenter le taux de chômage déjà élevé. La croissance de l'économie partant d'une base faible, il se peut qu'il faille attendre plusieurs années pour que les bénéfices de la réforme économique se fassent sentir. Ce ne sera qu'à ce moment-là que le secteur privé sera en mesure d'absorber cette force de travail.

6. La majorité des chômeurs sont des femmes, groupe particulièrement vulnérable. Quoique les chiffres officiels du chômage le situent à environ 7,5 % de la force de travail, ils sous-estiment terriblement la gravité du problème. En effet, de nombreux jeunes à la recherche d'un premier emploi ne s'inscrivent pas aux bureaux des agences d'emploi puisqu'ils ne peuvent bénéficier d'aucune allocation. L'on estime qu'à fin 1995, le taux réel de chômage était plus proche de 20 %. Avec un taux de croissance démographique de 1,6 % et un taux de croissance de la force de travail d'environ 3,5 %, ce sont environ 50 000 personnes qui vont arriver sur le marché du travail chaque année pendant encore quelque temps. Par conséquent, à moins que la croissance économique ne soit supérieure à 5 %, le chômage et la pauvreté risquent de s'aggraver.

7. D'après les chiffres de 1996 calculés par la Banque mondiale sur la base d'un seuil de pauvreté national pondéré d'environ 17 dollars par mois, près de 36 % des habitants sont pauvres. Dans ce processus de transition, la pauvreté peut être attribuée aux diverses causes suivantes : a) les stricts resserrlements budgétaires ont réduit la capacité qu'a l'État de financer et de maintenir des programmes sociaux; b) il y a eu de nombreux licenciements dans le secteur public; et c) la privatisation du cheptel s'est traduite par une répartition inéquitable de la propriété. De 1990 à 1995, les dépenses de l'État dans le secteur social ont diminué de 47 % en termes réels, ce qui a eu un impact particulièrement préoccupant sur la santé et l'enseignement. La Mongolie consacre aujourd'hui environ 16 % de son produit intérieur brut (soit 45 % à peu près des dépenses de l'État) aux secteurs sociaux. C'est un niveau de dépense relativement élevé pour un pays à faible revenu, mais cela reste insuffisant, en raison de l'étendue du territoire national, de la dispersion des habitants et des rigueurs du climat, le tout contribuant à rendre les services de base extrêmement coûteux.

8. En 1994, le Gouvernement a élaboré un plan national de lutte contre la pauvreté pour renverser la tendance à l'accroissement des souffrances et à l'érosion du capital humain. Ce programme se propose, à l'aide de revenus minimums, de réduire en six ans le nombre des pauvres à 10 % ou moins du nombre d'habitants. En appui à ce programme, les Nations Unies ont formulé un Plan d'action pour : a) aider le Gouvernement à mobiliser les ressources qui lui manqueraient; b) faciliter la coordination entre le Gouvernement et les

bailleurs de fonds; et c) déterminer les lieux d'intervention à fort effet démultiplicateur où les capacités et les ressources du système des Nations Unies pourraient le mieux répondre aux besoins des populations.

9. En termes d'impact sur les conditions de vie, le processus de transition a eu des effets disproportionnés sur les femmes. Elles sont plus nombreuses que les hommes à avoir perdu leur emploi et ont été particulièrement affectées par les difficultés d'accès aux services sociaux. D'après l'évaluation de la pauvreté effectuée en 1996, près de 60 % des personnes vivant dans des ménages ayant des femmes à leur tête sont pauvres, par rapport à un taux de 31 % pour les personnes vivant dans des ménages dirigés par des hommes. Suite à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Mongolie a préparé un projet de politique qui a été approuvé par le Forum national des femmes en mars 1996 et qui définit un programme national d'amélioration de la situation des femmes en Mongolie et les moyens d'assurer leur participation active au développement.

10. En matière d'environnement, on trouve en Mongolie des écosystèmes exceptionnellement variés et relativement intacts et il faut donc impérativement protéger ces ressources naturelles de l'exploitation effrénée qui accompagne souvent la transition économique. Il conviendra aussi de se préoccuper de mauvaises habitudes en matière de pâture et d'agriculture qui exercent de graves pressions sur les terres. Près de 90 % du territoire de la Mongolie présentent des risques de désertification et de dégradation des sols.

11. Le Gouvernement mongol a participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et entériné ses principes de développement durable. Le Programme mongol d'action pour le XXI^e siècle est l'équivalent national d'Action 21 dont s'est dotée la Mongolie pour promouvoir un développement durable. Le Gouvernement et les autorités locales mongols adoptent de plus en plus couramment l'approche de ce programme afin de déterminer des choix, des objectifs, des cibles et des normes durables pour leur pays. Le Gouvernement a signé la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification dans les pays où sévit la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et a adopté un Plan d'action contre la désertification. Un plan d'action a aussi été mis au point pour préserver la diversité biologique.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

12. Il est ressorti de l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays que l'assistance du PNUD avait eu un impact plus significatif dans les domaines où l'organisation a l'habitude de préparer et d'exécuter des cadres stratégiques multisectoriels, dont le programme de lutte contre la pauvreté et celui visant le renforcement de la gestion et de la gouvernance. À l'évidence, le PNUD devrait mettre l'accent pour son soutien futur sur l'amélioration des capacités locales de soutien aux initiatives nationales. Ce renforcement des capacités nationales devraient viser surtout le domaine des systèmes d'exécution et la formation parallèle de personnel, en particulier les responsables des organes de la société civile. Dans le même temps, il faudrait consolider les qualifications opérationnelles et la coordination entre les programmes, afin de renforcer les liaisons entre les politiques et les activités opérationnelles. Les capacités et politiques mises en place au cours du cinquième programme de

pays devraient à présent être utilisées pour des mises en oeuvre en aval, au niveau des communautés. Ce travail fournira des données empiriques pour l'amélioration des politiques nationales en cours de réalisation.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

13. La croissance économique est une condition préalable indispensable à la réussite des efforts déployés pour surmonter les problèmes socio-économiques de la Mongolie, en particulier ceux concernant la pauvreté. Le pays, qui a des ressources naturelles considérables, un gouvernement qui s'est nettement engagé à mettre en place une économie de marché et des ressources humaines bien développées, présente un bon potentiel de développement économique. Afin que la croissance s'appuie sur l'équité, les activités envisagées dans le premier cadre de coopération réuniront pour appuyer un développement durable axé sur l'homme une multitude de partenaires : les autorités locales et le pouvoir central, la société civile, le PNUD et les autres partenaires du système des Nations Unies, les intellectuels et le secteur privé, ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'objectif de la coopération du PNUD avec la Mongolie est donc de former un partenariat pour le progrès fondé sur une perspective globale, appuyé par des actions locales afin d'améliorer les conditions de vie des pauvres.

14. Le partenariat pour le progrès mettra l'accent sur trois domaines du développement humain durable : gouvernance, lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles. Des ressources seront aussi affectées à la consolidation de la gestion et de la coordination de l'aide et toutes les activités seront conçues de façon à se renforcer mutuellement dans le contexte des programmes nationaux pertinents. En matière de gouvernance, l'aide portera sur les questions de décentralisation et de participation au développement directement pertinentes tant pour assurer l'efficacité des efforts nationaux de lutte contre la pauvreté que pour les mesures de développement durable prises au niveau local. De même, en introduisant des mécanismes permettant une saine gestion durable des ressources naturelles fragiles, les autorités locales créeront de nouvelles capacités de contribuer aux efforts nationaux de lutte contre la pauvreté.

15. Dans les trois domaines de développement humain durable, les programmes nationaux déjà mis au point serviront de cadre de programmation pour le PNUD. Des ressources seront consacrées à mobiliser un maximum de financement supplémentaire de l'extérieur. Le PNUD aidera aussi à coordonner les apports extérieurs, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources. En principe, l'objectif sera un effet de multiplication par trois, c'est-à-dire que chaque dollar des États-Unis des ressources du PNUD devrait attirer trois autres dollars, dont deux provenant des participations directes aux coûts. Une telle approche exige une programmation axée sur les initiatives pour lesquelles la coopération multisectorielle de plusieurs bailleurs de fonds est plus particulièrement faisable et efficace. L'on essaiera d'assurer l'équilibre entre les interventions en amont et en aval, les interventions en amont visant la formulation des politiques, la gestion des programmes et la consolidation des capacités, celles en aval se concentrant sur les activités participatives à la base, notamment avec des projets pilotes faciles à reproduire, dans certains domaines. Les activités de planification préalable des catastrophes,

d'atténuation de leurs effets et de gestion de leurs conséquences mettront aussi l'accent sur les approches communautaires.

16. Des activités d'information et de plaidoyer s'adresseront systématiquement au grand public. Les activités de plaidoyer serviront à faire mieux connaître au public les questions de développement humain durable afin d'obtenir un soutien et une participation maximums des communautés aux programmes et projets connexes. Par ailleurs, une des composantes importantes du partenariat qui permettra de faire progresser le premier cadre de coopération sera le recours aux sciences et technologies appropriées afin de conférer aux pauvres de plus grandes capacités. Les instruments modernes d'information, dont l'Internet, serviront à faire accéder les Mongols aux aspects les plus récents du développement et à les mettre en relation avec d'autres personnes intéressées. Partout où les télécommunications le permettent, ce réseau sera mis en place jusque dans les provinces et auprès des communautés.

17. Compte tenu des domaines dans lesquels le PNUD a un avantage comparatif et de l'expérience qu'il s'est acquise, l'on envisage l'ensemble de sa contribution comme suit : a) offrir des conseils impartiaux dans des domaines sensibles; b) établir des liaisons avec les initiatives régionales et mondiales pertinentes; c) consolider le bureau de pays du PNUD dans son rôle de centre de services pour tous les bailleurs de fonds; d) appuyer un suivi systématique des activités nationales dérivant des principales conférences mondiales; et e) faciliter les efforts du système des Nations Unies en matière de développement humain durable, en application du Plan d'action des Nations Unies dans ce domaine.

A. Programme de renforcement de la gestion et de la gouvernance

18. La période actuelle de transition politique et économique impose tout un processus de changements difficiles et complexes en termes de structure et de culture de gouvernement. Le PNUD et d'autres bailleurs de fonds ont appuyé ce processus en Mongolie où il est maintenant bien établi. Cela va rester néanmoins l'un des domaines thématiques du premier cadre de coopération du PNUD avec le pays, sous la forme du Programme de renforcement de la gestion et de la gouvernance. Ce programme traitera non seulement de la question de gouvernance prise globalement, mais plus particulièrement du système législatif, y compris le parlement et les organes législatifs locaux et régionaux, et du système judiciaire, notamment le droit administratif et les besoins des régions. L'on insistera sur la nécessité pour les pouvoirs régionaux et locaux de répondre correctement aux besoins des communautés.

19. Dans ce domaine, le soutien du PNUD portera sur trois aspects :

a) Appui à la décentralisation de gouvernements locaux efficaces, dans le cadre duquel le PNUD se consacrera, en assurant la coordination avec les efforts d'autres donateurs, à formuler et exécuter des politiques, systèmes et procédures de décentralisation permettant d'augmenter les capacités locales suivant les besoins, de favoriser l'établissement de liens avec d'autres programmes locaux de développement offrant une assistance directe aux pauvres, tel le programme national de lutte contre la pauvreté;

b) Appui à la mise en oeuvre de la réforme administrative, avec notamment des activités visant à guider le processus de restructuration du gouvernement, ainsi que des mesures destinées spécifiquement à assurer des opérations efficaces et efficientes;

c) Appui aux activités de suivi des programmes, avec entre autres la mise au point des stratégies et politiques requises pour rendre les programmes aussi cohérents que possible en favorisant les synergies entre leurs diverses composantes.

B. Soulager la pauvreté

20. Le programme national de lutte contre la pauvreté est suffisamment exhaustif pour offrir à la Mongolie un excellent moyen d'assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et autres conférences mondiales récemment tenues à propos du développement humain durable. Le cadre institutionnel mis en place pour ce programme et pour le Plan d'action y relatif des Nations Unies en fait le point d'accès logique des activités de développement humain durable ciblant les problèmes d'élimination de la pauvreté, d'égalité entre les sexes, de moyens d'existence durables, de création d'emplois, de développement à la base et de formation à long terme de capital humain. Le soutien du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté visera les plus pauvres parmi les pauvres et les femmes désavantagées. Ce soutien se fondera sur les interventions réussies auparavant avec l'aide du PNUD, en mettant l'accent sur les activités suivantes :

a) Appui à la mise en place et à la consolidation d'organes de la société civile pour assurer une mobilisation à la base. Le PNUD concevra une gamme de projets soutenant directement les mesures prises au niveau des communautés, en même temps qu'un soutien politique au centre, afin de pouvoir reproduire les expériences réussies. Un aspect essentiel sera la mise en place de mécanismes de compte rendu et d'ajustement en fonction des expériences acquises;

b) Soutien constant au programme national de lutte contre la pauvreté en amont, l'accent étant mis sur la consolidation du Comité national qui en est chargé et des ministères concernés pour assurer efficacement la coordination, la gestion et l'exécution de toutes les composantes du programme. Une attention toute particulière sera consacrée à l'amélioration de la capacité nationale d'analyse et de suivi de la pauvreté, en ciblant les questions d'égalité des sexes, afin de promouvoir des ajustements opportuns des politiques. Il s'agit de faire en sorte que la pauvreté soit considérée comme une dimension explicite de toutes les politiques sectorielles macro-économiques, aux niveaux central et local;

c) Appui constant au Fonds de développement de la femme du programme national de lutte contre la pauvreté que le PNUD a financé. L'expérience acquise par le Fonds pendant sa première année d'opération va servir de base à la formulation des activités de suivi. Les enseignements acquis à propos des relations entre les sexes seront utilisés dans l'ensemble du programme de lutte contre la pauvreté et des activités destinées spécifiquement à promouvoir la participation des femmes aux organes de la société civile seront financées. Cet appui visera à améliorer l'accès des femmes à l'eau potable, aux services de santé de base, à l'éducation pour leurs enfants et aux facilités de crédit pour

leurs activités de production. Des liens seront mis en place avec le programme de santé génésique du FNUAP. Les liens avec les activités de l'UNICEF en faveur des femmes et celles de l'Organisation mondiale de la santé en matière de soins de santé primaires seront également essentiels;

d) Aide aux experts nationaux pour leur permettre de travailler avec les organisations à la base afin de déterminer les besoins et d'agir dans les communautés, de façon à établir des liaisons sur le terrain entre les activités connexes en matière de pauvreté, de gouvernance et d'environnement. Des équipes locales d'administrateurs, de volontaires et aussi peut-être d'étudiants en développement humain seront constituées sur le terrain avec les Volontaires des Nations Unies (VNU) afin de mettre en route une approche intégrée à base locale de lutte contre la pauvreté dans des provinces pilotes.

C. Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles

21. Des efforts particuliers seront requis pour consolider la capacité des pouvoirs publics d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de gérer, voire au besoin de protéger, l'environnement, afin de minimiser les effets pervers de la rapide transformation socio-économique sur les écosystèmes fragiles. Dans le même temps, il faudrait prendre des initiatives pour doter les communautés locales des connaissances et capacités requises pour surmonter ou prévoir les problèmes qui risquent d'affecter leur environnement. Le PNUD s'efforcera d'améliorer les capacités nationales en matière de législation écologique et de prise de conscience de l'environnement dans le grand public. Le PNUD appuiera aussi la création d'instruments financiers pour financer des mesures prioritaires en matière d'environnement, ainsi que la conception de mécanismes assurant la mise en vigueur des lois portant sur l'environnement. De plus, dans le contexte du Programme mongol d'action pour le XXI^e siècle, le PNUD favorisera des initiatives communautaires de démonstration de la viabilité des concepts d'utilisation durable pour surmonter les problèmes écologiques. Ces initiatives seront prises dans le cadre des Plans d'action pour la diversité biologique et contre la désertification et du Programme mongol d'action pour le XXI^e siècle, en coopération avec des bailleurs de fonds.

22. En résumé, le PNUD apportera son soutien aux activités suivantes :

a) Appui politique au Ministère de la nature et de l'environnement et aux autres institutions pertinentes du gouvernement pour mettre au point les instruments financiers et les mécanismes juridiques visant le développement durable, aux niveaux central et local, en se servant du Programme mongol d'action pour le XXI^e siècle comme cadre stratégique d'ensemble;

b) Mise au point des politiques des Plans d'action pour la diversité biologique et contre la désertification et soutien à leur exécution. Les ressources de base du PNUD seront programmées de sorte à mobiliser le plus de ressources possible en provenance du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres sources extérieures;

c) Programmes communautaires d'introduction de sources d'énergie renouvelable en zones rurales, l'accent étant mis tout particulièrement sur

l'apport d'énergie aux installations de services sociaux. Les technologies appropriées seront un aspect de cet appui.

D. Coordination et gestion de l'aide

23. La Mongolie a besoin d'une aide extérieure pour réussir à achever sa transition sociale, politique et économique, d'où l'importance pour les pouvoirs publics de disposer d'une bonne capacité de coordination de l'aide. C'est pourquoi le PNUD continuera d'appuyer directement les efforts gouvernementaux de coordination de l'aide et autres activités connexes, selon les principes suivants :

a) Consolider le système de coordination de l'aide en termes de gestion et de systèmes informatiques ainsi que pour rendre les politiques pertinentes opérationnelles, notamment avec des politiques spécifiques de coordination de l'assistance technique. D'ici la fin de la période du premier cadre de coopération, les pouvoirs publics devraient s'être dotés de cette capacité de sorte à n'avoir plus besoin ensuite que d'une aide limitée du PNUD dans ce domaine;

b) Aider le Gouvernement à se préparer pour les réunions consultatives avec les principaux bailleurs de fonds, qui se tiennent généralement à Tokyo, sous les auspices du Gouvernement japonais et de la Banque mondiale, ainsi que pour les réunions sectorielles ou thématiques qui se tiennent dans le pays;

c) Aider le Gouvernement à gérer l'exécution nationale des programmes en favorisant la mise en place d'une unité qui en soit chargée, en achevant un manuel d'exécution nationale et en formant des fonctionnaires aux procédures y relatives;

d) Aider le Gouvernement à mettre au point une stratégie de mobilisation des ressources qui mettent particulièrement l'accent sur la mobilisation de ressources pour les programmes nationaux prioritaires, notamment le Programme de renforcement de la gestion et de la gouvernance, le Programme national de lutte contre la pauvreté et le Programme mongol d'action pour le XXI^e siècle.

E. Liaisons et mesures des performances

24. Les trois principaux domaines d'activités en matière de développement humain durable sont étroitement liés aux dispositions du Programme mongol d'action pour le XXI^e siècle au sujet d'avis consultatifs sur une structure de développement durable, à la mise en place de mécanismes de bonne gouvernance dans le cadre du Programme de renforcement de la gestion et de la gouvernance et aux dispositions du Programme national de lutte contre la pauvreté concernant l'offre d'un soutien direct aux personnes dans le besoin. Tous ces aspects devraient être combinés concrètement dans les six provinces retenues à titre prioritaire en vertu de la composante de décentralisation du Programme de renforcement de la gestion et de la gouvernance. L'expérience acquise en matière de développement intégré dans ces six provinces permettra d'en reproduire les réussites dans les 15 autres provinces du pays.

25. Les objectifs de développement local visés pour ces six provinces pilotes d'ici l'an 2001 se présentent comme suit : a) enseignement primaire pour tous;

/...

b) réduction de moitié de la mortalité maternelle, par rapport aux chiffres de 1990; c) une représentation féminine de 30 % dans les autorités locales, appelées "ourals", soit 10 % de plus que l'objectif du Programme national de développement de la femme; d) une réduction de la pauvreté à un maximum de 10 % en dessous du seuil de pauvreté, en mesurant les revenus; et e) la mise en place de bons systèmes de gestion de l'environnement.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

26. Grâce à l'expérience acquise au cours du cinquième programme de pays, l'exécution nationale restera le mode préféré de mise en oeuvre des projets et programmes financés par le PNUD. Ceci permettra des interventions du secteur privé et des organisations non gouvernementales et communautaires, à condition qu'elles agissent conformément aux politiques gouvernementales. Une nouvelle unité chargée de l'exécution nationale renforcera progressivement les capacités nationales afin de parvenir à une exécution presque entièrement nationale d'ici la fin de la période de cinq ans du premier cadre de coopération. L'on examinera à ce moment-là les enseignements tirés du manuel mongol d'exécution nationale. L'on prévoit un examen global du premier cadre de coopération vers le milieu de 1998. Les activités de suivi et d'évaluation se poursuivront par ailleurs dans chacun des domaines d'intérêt, pendant toute la durée du cadre de coopération.

27. Diverses modalités serviront à avoir accès aux connaissances et services techniques appropriés : les agences techniques des Nations Unies, les organes de la société civile, les établissements d'enseignement supérieur, le programme des VNU, également chargé de l'administration du Service de conseillers engagés pour des périodes de courte durée, ainsi que le programme de coopération technique entre pays en développement. Le mode préféré d'exécution des activités aux niveaux des communautés sera le recours aux experts du pays, aux organisations non gouvernementales et aux spécialistes des VNU, y compris ceux de Mongolie.

28. Aux fins de planification des programmes et pour assurer la disponibilité d'une masse critique de ressources en appui aux objectifs susmentionnés, des cibles de mobilisation de ressources ont été fixées et doivent servir d'instrument de programmation financière pour déterminer les cibles nationales de mobilisation de ressources en provenance des sources de base dont dispose le Gouvernement et d'autres sources (voir annexe).

29. L'on compte maintenir une réserve non programmée d'environ 5 % et affecter les ressources de base aux nouvelles programmations comme suit : a) 30 % aux interventions concernant l'amélioration de la gestion et de la gouvernance, en particulier en matière de décentralisation et de gouvernement local, dans le contexte du Programme de renforcement de la gestion et de la gouvernance; b) 45 % aux activités de soutien pour la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois dans le secteur non structuré, la promotion de la femme et le soutien aux analyses, recherche et suivi politiques et autres interventions plus pointues, dans le contexte du Programme national de lutte contre la pauvreté; c) 15 % en appui aux activités de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles dans le contexte du Programme mongol d'action pour le XXI^e siècle et des Plans d'action pour la diversité biologique et contre la

désertification; et d) 5 % aux activités de soutien pour améliorer la coordination et la gestion de l'aide.

30. Les ressources de base devraient être complétées par d'autres ressources, obtenues essentiellement au moyen d'accords de partage des coûts avec divers partenaires. Le PNUD continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement en vue d'accéder à des fonds durables pour le développement dans le cadre de mécanismes multilatéraux de financement comme le FEM et le Protocole de Montréal.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MONGOLIE (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(1 633)	
MCARB 1.1.1	7 382	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
Autres ressources	280	Suivi de la gestion des incendies de forêt et autres catastrophes.
AEPP/AST	654	
Total partiel	6 683 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	500	
Fonds pour le développement durable	7 100	
FEM	6 000	
BNUS	300	
Capacité 21	800	
Participation aux coûts de tierces parties	12 000	En fonction d'un objectif de mobilisation de ressources de 2 à 2,5 millions de dollars par an.
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	1 300	
NVU	1 000	
UNIFEM	300	
Total partiel	20 900	
TOTAL	27 583 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; CTPD = Coopération technique entre pays en développement; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; BNUS = Bureau de lutte contre la désertification et la sécheresse (ancien Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne; relevant à présent du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD); VNU = Volontaires des Nations Unies.
